

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 233

Artikel: Financement de la LAMA : les limites d'une panacée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les catholiques suisses déchirés entre les principes et la politique

Les assises plénières du catholicisme suisse — appelées Synode 1972 — ont une fois encore mis en vedette Mgr Mamie. Une vedette un peu encombrante, il est vrai : le veto que ce dignitaire opposa au rapport sur l'enseignement des théologiens est peu significatif de l'évolution actuelle du catholicisme, sinon qu'il illustre le fossé grandissant entre certains dirigeants et la masse des croyants.

Le bilan, provisoire, il est vrai, du synode ne doit pas être obscurci par ces péripéties, et plus particulièrement le bilan social. Le rapport essentiel dans ce domaine « Responsabilité du chrétien dans le monde du travail et de l'économie » n'a pas encore paru, à cause de la crise que traverse la commission chargée de l'élaborer : délégués ouvriers romands et les « Herr Doktor » suisses alémaniques ne parlent en effet pas le même langage (cf. DP 209).

Deux textes, cependant, ainsi que la discussion qu'ils ont suscitée, permettent d'éclairer la situation actuelle : « La responsabilité de l'Eglise en Suisse pour la mission, le développement et la paix » et « Mariage et famille dans l'évolution sociale actuelle ».

Le développement et la paix

Certaines phrases du texte pour le développement et la paix, d'un style un peu ecclésiastique, attirent l'attention : « ... (la Suisse) ne cesse de contribuer pour une part non négligeable à établir une domination économique et financière sur les pays en voie de développement. Elle continue même à le faire en s'associant à la politique de vente d'armes, ou à la création de grands trusts; en offrant un refuge sûr à des bénéficiaires qui, au lieu

d'être réinvestis sur place, viennent nous enrichir; en fermant nos frontières à certains produits des pays en voie de développement... »

Revu pour sa part par la commission romande, le texte suisse sur les exportations d'armes perd de son onctuosité : « Le Synode condamne la participation d'entreprises suisses au commerce des armes. » Si l'on y ajoute une demande de reconnaissance d'un « service civil, sans discrimination, ouvert à tous », on aura une idée de l'état d'esprit qui animait la discussion.

Pour compléter le tableau, une touche de couleur supplémentaire : le catholicisme a aussi ses gauchistes. Ils se sont battus, et se sont fait battre, sur une proposition d'abolition du statut des aumôniers militaires « signe de la collusion de l'Eglise et de l'armée suisse qui prône la violence et défend des intérêts économiques particuliers ». Le même sort attendait du reste leur appel à encourager « l'action non-violente dans toute lutte politique, action qui mène nécessairement à la désobéissance civile et à la non-coopération avec le pouvoir établi. »

De part et d'autre, le ton est nouveau en définitive; mais la sympathie qu'il ne peut manquer d'éveiller se teinte de scepticisme, quand, face à la gravité des problèmes évoqués, apparaissent les solutions proposées. Dans le domaine du développement, on recommande l'engagement dans les actions caritatives, l'étude des problèmes les plus brûlants : secret bancaire, activité financière dans le tiers-monde et la prise en considération des « justes exigences des pays en voie de développement ». Une Zurichoise, membre de la commission suisse, Anne-Marie Hollenstein, caractérise ainsi cette démarche : « On y perçoit la peur de la commission devant les prises de positions concrètes, peur qui vient de ce que l'on a toujours écarté la question de la relation de l'Eglise avec la politique ».

La disproportion entre la bonne volonté manifestée et la timidité des propositions de conclusion a été perçue à l'intérieur même du synode, et en Suisse romande on l'a justement attribuée à la faiblesse de l'analyse de la société.

On peut du reste se poser une question à ce sujet : est-ce aux Eglises à mener cette analyse ? En ont-elles les moyens et les disponibilités ? En fait, devant les difficultés actuelles qui paralysent le renouveau de la gauche, les Eglises exercent une fonction de suppléance des plus utiles. Cette action a cependant des limites qui deviennent évidentes lorsqu'il s'agit de faire déboucher les motivations évangéliques sur une analyse sociale univoque et une action politique efficace.

Financement de la LAMA : les limites d'une panacée

Il est un système de financement des assurances sociales qui a conquis depuis longtemps ses lettres de créances dans l'opinion publique suisse : celui qui consiste à prélever les sommes nécessaires par voie de prélèvement en pourcentage des revenus de l'activité lucrative.

De là, notamment, le succès de la formule de l'AVS. De là, également, cette tendance marquée en Suisse à s'en tenir à ce mode de financement lorsqu'il s'agit de réviser des institutions sociales (LAMA), ou à en mettre sur pied (deuxième pilier).

Pourquoi, en effet, chercher ailleurs lorsque l'on a sous la main une recette éprouvée ? Nul doute en effet que cette façon de percevoir les cotisations est efficace, et qu'elle a notamment pour avantage, dans son automatisme, de garantir un flot continu de liquidités.

Il ne saurait être question de renoncer à de tels avantages. Mais, de toute évidence, des

Sexualité et politique

De façon inattendue, c'est pour l'instant le rapport sur la sexualité et le mariage qui a été l'occasion des prises de positions politiques les plus nettes. Déjà, les rapports suisses et romands illustraient une tendance beaucoup plus ouverte que la doctrine officielle sur la contraception, la sexualité préconjugale, l'homosexualité, cela malgré les combats d'arrière-garde des théologiens professionnels.

Accent sur le « social »

Dans le cadre de la discussion sur l'avortement, que l'Eglise refuse, un délégué genevois Roland Berdat proposa que l'on examine les deux postu-

lats suivants : premièrement la position catholique est en complète contradiction avec le statut des saisonniers puisque ce statut refuse l'existence sur le territoire suisse à l'enfant qui peut naître de « la rencontre de deux permis de travail saisonniers » ; il est donc indispensable, si l'Eglise couche sur ses positions, de demander l'abolition du statut. Deuxièmement et d'une manière plus générale, la sexualité doit échapper à la dialectique du « permis » et du « défendu ». L'Eglise aurait plus de crédibilité dans ses appels à une sexualité maîtrisée, si les chrétiens avaient toujours lutté pour un environnement social qui lui permette de s'épanouir. Roland Berdat demanda donc — et son appel fut approuvé à l'unanimité — que les catho-

liques s'engagent politiquement pour des réalisations concrètes dans le domaine social : le logement, la fiscalité, la sécurité sociale, l'enseignement.

Ces deux prises de positions montrent qu'il est possible aux catholiques de surmonter leur crainte face aux solutions politiques concrètes. Sous cet angle, malgré de nombreuses lacunes, le bilan des synodes est pour l'instant positif. En 1973 cependant, une telle évolution n'a pas l'importance qu'elle aurait eue vingt ans plus tôt : les catholiques aujourd'hui se déterminent de plus en plus librement sans en référer à la doctrine officielle et le poids des Eglises dans la vie sociale tend à diminuer.

correctifs, des améliorations s'imposent, si l'on veut éviter que le postulat tant vanté de « solidarité » ne se vide progressivement de sa substance.

Un cas particulier

Et cela est particulièrement sensible en matière de financement des frais de santé. Ce serait faire preuve de mauvaise foi que de ne pas reconnaître que l'AVS a su réaliser une efficace solidarité entre les hauts et bas revenus en prévoyant des rentes plafonnées achetées par des contributions qui ne le furent pas ; loin de nous de sousestimer cette particularité helvétique. Il en va autrement en matière d'assurance-maladie et accidents (LAMA).

On sait qu'une des causes des demandes de révision de la sexagénaire LAMA a précisément été l'inadéquation du mode de financement aux besoins toujours croissants de ce secteur.

La tentation de recourir au système éprouvé des cotisations en pourcents de salaire, selon la pratique mise à l'honneur par l'AVS, a été forte pour tout le monde, puisque aussi bien tous le préconisent peu ou prou, des signataires de l'initiative du PSS aux représentants des caisses et — ô miracle — des médecins. Fort bien. Mais la transplantation d'une institution à l'autre nécessite quelques accommodements, sous peine de provoquer un phénomène de rejet, pour cause d'inéquité.

Des statistiques urgentes

Il faut d'abord trouver une formule technique permettant de saisir efficacement les importants revenus ne provenant pas d'une activité lucrative. Et que l'on ne vienne pas dire que la seule difficulté réside dans l'absence de statistiques fédérales sur ce point ! L'urgence de l'adaptation du système devrait faire de la mise à jour de telles listes une des tâches prioritaires des services de statistiques de l'administration

centrale : il est intolérable que le prix de la santé grève linéairement les budgets privés des petits, des moyens et des gros revenus ; et l'introduction d'un barème progressif des contributions de financement à la LAMA est nécessaire pour corriger cette injustice sociale.

Fini le temps où l'on se contentait de voir dans le financement par pourcent de salaire une alternative à l'impôt ! Encore ne faudrait-il pas oublier au passage la nécessité d'une mise à contribution des citoyens-consommateurs des soins de santé proportionnelle à leur capacité économique. On ne saurait s'accommoder de l'idée que le prix du refus de certains à déplaçonner les taux d'impôts progressif pour les gros revenus soit une pression fiscale sur les revenus plus modestes.

Au cours des prochains débats sur la révision de la LAMA, cet enjeu important devrait être mis en lumière, et les controverses ne pas tourner uniquement sur la meilleure façon de défendre des positions acquises par les médecins et les caisses-maladie. D'autres intérêts sont à débusquer.